



Saisie sur salaire (+ de 50% du salaire habituel)

Par **audrey3007**, le **01/07/2010** à **22:15**

Bonjour, rnJ'aurais besoin de vos conseils. Je vous explique mon cas: rn rnJe suis enseignante en collège. J'ai accouché au mois de février. J'étais donc en congé maternité de janvier à mai, et je suis en arrêt maladie depuis la fin de mon congé maternité jusqu'aux vacances (donc jusqu'à demain). rnTout au long de mon congé puis de mon arrêt, j'ai perçu mon salaire normalement. rnHier, en consultant mon compte en banque, je me suis rendue compte que je n'ai perçu qu'environ la moitié de ma paye habituelle pour le mois de juin. rnJ'ai donc appelé le rectorat pour connaître la raison d'un salaire aussi bas! Ils m'ont alors expliqué que j'avais eu une saisie sur salaire correspondant au remboursement d'une dette. En fait, le rectorat m'a versé de l'argent auquel je n'avais pas droit étant en congé maternité puis en arrêt (HSA, majoration et prime de ZEP) et en a donc récupéré une partie sur mon salaire du mois de juin. rnCette dette s'élève au total à plus de 2000 € !!! et ce mois-ci, ils m'ont saisi plus de 1000 €, sans même me prévenir par courrier !!! rnJ'imagine donc qu'ils vont prélever l'autre moitié le mois prochain ! rn rnJe ne m'attendais pas du tout à cette mauvaise surprise! Débutant dans le métier (je suis T3), percevoir mon salaire habituel alors que j'étais en congé maternité ne m'a pas paru bizarre. De plus, je fais plutôt confiance à l'administration et ma situation étant à jour, je pensais que ce qui apparaissait sur mon bulletin de salaire l'était aussi ! rn rnJ'aimerais connaître mes droits et les recours possibles, sachant que cette saisie me met dans une situation financière difficile. rn rnJe vous remercie par avance de votre réponse. rnCordialement.